## Déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Nom, prénom	Mandat(s)	Fonction(s) dérivée(s)	Rémuné ration(s)	Montant(s) [brut imposable]	Avantage(s) de toute nature	Montant(s)	Activité(s) exercée(s) à titre privé	Rémuné ration(s)
CUMPS, Fabrice	Bourgmestre	1	Oui	9.417,30 EUR/mois	Frais de représentation	Maximum 2.000 EUR/an	1	1
	/	Représentant communal auprès d'Anderlecht Moulart (SCRL FS)	Non	/	/	/	1	1
	1	Membre de droit de l'ERIP (ASBL)	Non	1	1	1	1	1
	/				/	1	Secrétaire d'administration au Service public régional bruxellois (congé politique)	/
DROUART, Jérémie	Échevin		Oui	6.924,61 EUR/mois	Frais de représentation	Maximum 2.000 EUR/an	/	1
	/	Représentant communal auprès des Cuisines bruxelloises – administrateur	Jetons de présence	120 EUR/réunion	/	/	1	/

	/	Commissaire chez Ethias	Non	/	/	/	1	/
	1	Représentant communal auprès d'Iristeam	Non	/	/	1	1	1
	/	Représentant communal à la Maison de la Résistance (ASBL) – administrateur	Non	/	/	/	/	/
MÜLLER-HÜBSCH, Susanne	Échevine	1	Oui	6.924,61 EUR/mois	Frais de représentation	Maximum 2.000 EUR/an	1	1
	1	Représentante communale auprès de la Régie des Quartiers d'Anderlecht (ASBL)	Non		/	1	1	/
	1	Représentante communale auprès de VIVAQUA (administratrice)	Jetons de présence	120 EUR/réunion	/	/	/	/
MIROIR, Fabienne	Échevine	1	Oui	6.924,61 EUR/mois	Frais de représentation	Maximum 2.000 EUR/mois	/	1
	1	Représentante communale auprès des Hôpitaux Iris Sud	Jetons de présence	Total 4.812,34 EUR/an (2019)	Frais de déplacement	312,34 EUR/an (2019)	/	1
	/	Représentante communale auprès de CREMABRU (SCRL)	Jetons de présence	Total 859,80 EUR/an (2019)	/	/	/	/

	/	Représentante communale auprès des Cuisines Bruxelloises – administratrice	Jetons de présence	Total 720 EUR/an (2019)	<i>I</i>	/	/	/
		Représentante communale auprès du Filet (ASBL) – Présidente	Non	1	/	1	1	1
	/	Représentante communale auprès de Seniors- Service-Anderlecht (ASBL)	Non	/	1	/	/	/
ROEX, Elke	Échevine	1	Oui	6.924,61 EUR/mois	Frais de représentation	Maximum 2.000 EUR/mois	/	1
	/	Représentante communale auprès de Brussels.parking	Jetons de présence	120 EUR/réunin	1	/	/	/
	/	Représentante communale auprès de l'ASBL Développement Économique (Anderlecht) - Présidente	Non	/	1	1	1	/
	/		/	1		1	Expert socio- économique auprès du SPP Intégration Sociale (congé politique	/

EL IKDIMI, Fatiha	Échevine	1	Oui	6.924 EUR/mois	Frais de représentation	Maximum 2.000 EUR/mois	1	/
	/	Membre du Conseil d'administration de Brulocalis	Jetons de présence	118,07 EUR/réunion	1	1	/	/
	/	Membre de l'Assemblée générale d'Atout Projet	Non	/	/	/	/	1
	1	Membre de l'Assemblée générale citydev.brussels	Non	/		/	1	1
	/	Membre de l'Assemblée générale du Logement bruxellois	Non	/		1	1	/
KESTEMONT, Alain	Échevin	1	Oui	6.924,61 EUR/mois	Frais de représentation	Maximum 2.000 EUR/an	/	/
	Conseiller de police de la zone MIDI	1	Jetons de présence	Abandon des jetons de présence	Frais de représentation	Maximum 2.000 EUR/an	1	/
	/	Représentant communal auprès de l'ERIP	Jetons de présence	Abandon des jetons de présence	1	I	1	/
	/	Représentant communal auprès du BAPA Anderlecht (ASBL) – Vice-Présidente	Non			1	/	/

Échevine	/	Oui	6.924,61 EUR/mois	Frais de représentation	Maximum 2.000 EUR/an	/	1
/	Représentante communale auprès du BAPA Anderlecht (ASBL) – Secrétaire	Non	/	/	/	/	/
/	Représentante communale auprès de la Régie des Quartiers d'Anderlecht (ASBL)	Non	1	1	/	1	/
/	Représentante communale auprès de Mulieris (ASBL) – Présidente	Non	1	/	/	/	1
/	Représentante communale auprès de SIBELGA	Jetons de présence	124,85 EUR/réunion	1	1	1	1
/	Représentante communale auprès d'INTERFIN	Jetons de présence	124,85 EUR/réunion	1	1	1	/
Échevin	/	Oui	6.924,61 EUR/mois	Frais de représentation	Maximum 2.000 EUR/an	/	1
/	Représentant communal à la Maison Verte et Bleue (ASBL) – Président	Non	/		/	/	/
	/ / /	/ Représentante communale auprès du BAPA Anderlecht (ASBL) – Secrétaire / Représentante communale auprès de la Régie des Quartiers d'Anderlecht (ASBL) / Représentante communale auprès de Mulieris (ASBL) – Présidente / Représentante communale auprès de SIBELGA / Représentante communale auprès de SIBELGA / Représentante communale auprès d'INTERFIN  Échevin / Représentant communal à la Maison Verte et Bleue (ASBL) –	/ Représentante communale auprès du BAPA Anderlecht (ASBL) – Secrétaire / Représentante communale auprès de la Régie des Quartiers d'Anderlecht (ASBL) / Représentante communale auprès de Mulieris (ASBL) – Présidente / Représentante communale auprès de SIBELGA / Représentante communale auprès de SIBELGA / Représentante communale auprès de Jetons de présence / Représentante communale auprès de Jetons de présence / Représentante communale auprès de Jetons de présence / Représentant communal à la Maison Verte et Bleue (ASBL) –	Représentante communale auprès du BAPA Anderlecht (ASBL) – Secrétaire  / Représentante communale auprès de la Régie des Quartiers d'Anderlecht (ASBL)  / Représentante communale auprès de Mulieris (ASBL)  / Représentante communale auprès de Mulieris (ASBL) – Présidente  / Représentante communale auprès de SIBELGA  / Représentante communale auprès de SIBELGA  / Représentante communale auprès de Jetons de présence  / Représentante communale auprès de Jetons de présence  / Représentant communale auprès de BUR/réunion  Échevin  / Représentant communal à la Maison Verte et Bleue (ASBL) –	Représentante communale auprès du BAPA Anderlecht (ASBL) – Secrétaire	EUR/mois représentation   EUR/an	Représentante communale auprès de Bleue (ASBL) - Représentante communale auprès de la Régie des Quartiers d'Anderlecht (ASBL) - Présidente   Non

	/	Représentant à la Régie des Quartiers d'Anderlecht (ASBL) – administrateur	Non	/				/
MILQUET, Julien	Échevin	1	Oui	6.924,61 EUR/mois	Frais de représentation	Maximum 2.000 EUR/an	1	/
	/	Commissaire du Gouvernement bruxellois	Non	/	/	/	/	/
	/	Représentant communal auprès du BAPA Anderlecht (ASBL) – Président	Non	/	1	/	1	/
	1	Représentant communal auprès de la Régie des Quartiers d'Anderlecht (ASBL) – Secrétaire	Non	/	/	1	1	/
	/	Représentant communal au sein de l'association Chapitre XII LAV'AND – administrateur	Non	/		/	/	/
WILMART, Guy	Échevin	1	Oui	6.924,61 EUR/mois	Frais de représentation	Maximum 2.000 EUR/an	1	/
	1	Représentant communal auprès du CECP (ASBL)	Non	/	/	/	/	/

/	Représentant communal auprès du CPEONS (ASBL)	Non	1	1	/	1	/
I	Représentant communal à l'Assemblée générale de SIBELGA et d'INTERFIN	Non	I	I	1	/	1
1	Représentant communal auprès de VIVAQUA – Vice-Président	Jetons de présence	120 EUR/réunion		1	/	/
/	Représentant communal auprès d'HYDRALIS	Jetons de présence	120 EUR/réunion	1	1	1	1
Président du CPAS	1	Oui	7.969,76 EUR/mois	Frais de représentation	Maximum 1.780 EUR/an	1	1
Conseiller communal	/	Jetons de présence	137,29 EUR/	1	1	1	1
/	Représentant communal auprès de BRULOCALIS (ABSL)	Non	I	/	<i>I</i>	/	1
	Représentant communal auprès du BAPA Anderlecht (ASBL) – Trésorier	Non			1		1
	CPAS Conseiller	communal auprès du CPEONS (ASBL)  / Représentant communal à l'Assemblée générale de SIBELGA et d'INTERFIN  / Représentant communal auprès de VIVAQUA – Vice-Président  / Représentant communal auprès d'HYDRALIS  Président du CPAS  Conseiller communal  / Représentant communal auprès de BRULOCALIS (ABSL)  / Représentant communal auprès du BAPA Anderlecht (ASBL)	communal auprès du CPEONS (ASBL)  / Représentant communal à l'Assemblée générale de SIBELGA et d'INTERFIN  / Représentant communal auprès de VIVAQUA – Vice-Président  / Représentant communal auprès d'HYDRALIS  Président du CPAS  Conseiller communal  / Représentant communal auprès de BRULOCALIS (ABSL)  / Représentant communal auprès du BAPA Anderlecht (ASBL)	communal auprès du CPEONS (ASBL)  / Représentant communal à l'Assemblée générale de SIBELGA et d'INTERFIN  / Représentant communal auprès de VIVAQUA – Vice-Président  / Représentant communal auprès d'HYDRALIS  Président du CPAS  Conseiller communal  / Représentant communal auprès de BRULOCALIS (ABSL)  / Représentant communal auprès du BAPA Anderlecht (ASBL)	communal auprès du CPEONS (ASBL)  / Représentant communal à l'Assemblée générale de SIBELGA et d'INTERFIN  / Représentant communal auprès de VIVAQUA – Vice-Président  / Représentant communal auprès d'HYDRALIS  Président du CPAS  Président du CPAS  Conseiller communal  / Représentant communal auprès de BRULOCALIS (ABSL)  / Représentant communal auprès du BAPA Anderlecht (ASBL)	communal auprès du CPEONS (ASBL)  / Représentant communal à l'Assemblée générale de SIBELGA et d'INTERFIN  / Représentant communal auprès de VIVAQUA – Vice-Président  / Représentant communal auprès de VIPARALIS  Président du / Dui 7.969,76 EUR/reunion Présence  Président du / Dui 7.969,76 Frais de représentation  Conseiller communal auprès de BRULOCALIS (ABSL)  / Représentant communal auprès du BAPA Anderlecht (ASBL)	communal auprès du CPEONS (ASBL)  / Représentant communal à l'Assemblée générale de SIBELGA et d'INTERFIN  / Représentant communal auprès de VIVAQUA – Vice-Président  / Représentant communal auprès de VIVAQUA – Vice-Président  / Représentant communal auprès de Président du CPAS  Conseiller communal  / Représentant communal auprès de présence  / Représentant communal (// Jetons de présence)  / Représentant communal (// Jetons de présence)  / Représentant communal (// Jetons de présence)  / Représentant communal auprès de BRULOCALIS (ABSL)  / Représentant communal auprès du BAPA Anderlecht (ASBL)

	Représentant communal auprès de l'association Chapitre XII LAV'AND	Non	I	1	1	1	1
	Président de la Régie des Quartiers d'Anderlecht (ASBL)	Non	I	1	1	1	1
	Représentant du CPAS auprès du Filet (ASBL)	Non	1	/	1	/	1
	Représentant auprès du réseau IRIS Sud	Jetons de présence	78 EUR/réunion	/	1	1	1

Dernière mise à jour : 29 septembre 2020